



2021/005

Carghese

— CASA CUMUNA —

ARRÊTÉ

Le Maire de la commune de Cargèse ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Considérant que le tronçon routier communal allant de l'embranchement du col de Torraccia aux Néréides fera l'objet de travaux de réparations de la chaussée ;

Considérant que ces travaux démarreront le 6 avril 2021 ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur la voie précitée, dans un souci de sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 6 avril 2021, la circulation et le stationnement de tout véhicule terrestre à moteur seront interdits sur le tronçon routier communal allant de l'embranchement du col de Torraccia aux Néréides, et ce pendant toute la durée des travaux de réparation dudit tronçon.

Article 2 : L'interdiction de circuler ne s'applique pas aux riverains. L'entreprise SMTE, en charge de la réalisation des travaux, devra prendre toutes mesures utiles afin de faciliter l'accès des riverains à leurs propriétés, tout en assurant en toutes circonstances, et dans la limite de sa responsabilité, la sécurité des biens et personnes.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux faisant l'objet des travaux de réparation de la chaussée.

Article 4 : Monsieur le Maire de Cargèse ainsi que Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VICO-CARGESE sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou publication. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours administratif adressé dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours administratif préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Commandant de la brigade de gendarmerie de VICO-CARGESE, ainsi qu'à l'entreprise SMTE.

Fait à Cargèse, le 02.04.2021

Le Maire,
François GARIDACCI

The image shows a circular official seal of the Municipality of Cargèse, Corsica. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "MAIRIE DE CARGESE" at the top and "CORSE DU SUD" at the bottom. A large, stylized handwritten signature in blue ink is written across the seal.